



Paris, le 29 octobre 2020

LPR AU SÉNAT

SUPPRESSION DE LA QUALIFICATION PAR LE CNU : UNE DÉCISION ABUSIVE ET INCONSIDÉRÉE

Comme il a déjà eu l'occasion de l'affirmer à plusieurs reprises, en particulier en 2013 dans des circonstances analogues lors débats parlementaires sur le projet de loi "Fioraso", le SNESUP-FSU refuse la remise en cause du principe de la qualification par le Conseil National des Universités (CNU) pour l'accès aux corps de Maître·sse de Conférences (MCF) et de Professeur·e des universités (PU).

L'amendement adopté la nuit dernière au Sénat à l'initiative du sénateur Jean Hingray supprimant l'obligation préalable de qualification pour l'accès au corps des PU, tout comme le sous-amendement de son collègue Stéphane Piednoir qui instaure une dérogation à titre expérimental, jusqu'en septembre 2024, pour l'accès au corps des MCF sont inacceptables. Au-delà de leur contenu, le fait que ces deux ajouts de dernière minute à la loi de programmation de la recherche (LPR) aient reçu l'aval de Frédérique Vidal au nom du gouvernement, sans même avoir fait l'objet de concertations avec les organisations syndicales, est proprement scandaleux.

Une nouvelle fois, l'expérimentation ne serait que le cache-sexe d'une entreprise destinée à instaurer de nouvelles modalités de recrutement ouvrant la voie aux excès du "localisme" et du clientélisme. Nous refusons cette remise en cause du principe de l'égal accès aux emplois publics et de nos statuts. Les amendements doivent être retirés à l'occasion de la réunion de la Commission Mixte Paritaire.

Le CNU, en qualité d'instance nationale, majoritairement élue, représentative de la diversité des composantes formant les disciplines universitaires, est le garant du maintien d'un statut national des enseignant·es-chercheur·es. Avec sa vision d'ensemble des disciplines en constante évolution et sa dimension nationale, il doit pouvoir jouer – par la procédure de qualification - un rôle central dans le maintien d'un niveau scientifique et pédagogique élevé sur l'ensemble du territoire.

Le SNESUP-FSU appelle ses adhérent·es et l'ensemble des collègues à faire part dès maintenant aux parlementaires de leur circonscription, sénateurs, sénatrices et député·es, de leur indignation face à ce mauvais coup porté à l'enseignement supérieur public. ■

Le SNESUP-FSU appelle également à signer et à faire signer massivement la pétition à l'initiative du bureau de la CP-CNU en ligne ici : http://chng.it/y97MP6Hc

SUIVEZ-NOUS!



SNESUPFSU



@SNESUPFSU

SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris Tél. : 01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr